

## MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil quinze, le huit septembre, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :  
02 septembre 2015

Conseillers en exercice : 27  
Présents : 24  
Procurations : 1  
Votes : 25

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 8 SEPTEMBRE 2015

#### Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, DELAIR Patrick, MISTRAL Christiane, GAVANON Michel, BASNEL Françoise, PANCIN Pierre, ROSELLO Louis, RICARD André, MARTINI Geneviève, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, POUJOL Odile, MIGNOT Brigitte, DELILLE Nicole, DELABRE Eric, AMAT Bruno, MISTRAL Christelle, MARCEL David, CHABAUD Sandra, BOUCHET Aurélien, ROSSI Yannick, AUBERY Jérémy.

#### Absents excusés et représentés :

LAUGE Sylviane a donné procuration à POUJOL Odile.

#### Absents excusés :

PACCHIONI Maryse, NIETO Corinne.

Monsieur le Maire accueille les Conseillers Municipaux et ouvre la séance à 19h00.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

### 1. Affaires administratives

#### 1.1. Autorisation d'ester en justice dans le cadre du recours en indemnisation déposé par M. Gérard Fisher (D)

##### Rapporteur : Max GILLES

Monsieur le Maire expose au Conseil que M. FISCHER est titulaire depuis le 21/02/1997 d'une autorisation de stationnement de taxi sur la Commune.

En 2010, M. FISCHER a sollicité le visa de la Commune pour conclure avec un tiers un contrat de location gérance de cette autorisation de stationnement.

Par courrier du 24 décembre 2010, M. Fischer a été informé de la décision de la Commune de ne pas accepter cette location gérance.

Cette décision de refus a été contestée par M. FISCHER devant le Tribunal Administratif puis la Cour Administrative d'Appel qui ont tous deux conclu en sa faveur et ont annulé la décision du 24.12.2010.

Sur la base de ces décisions, M. FISCHER a présenté un recours gracieux en indemnisation en faisant valoir que la décision ainsi annulée lui aurait causé un préjudice évalué entre 39 228,80 € et 48 756,80 €.

Sans attendre la réponse de la Commune à ce recours gracieux, M. FISCHER a saisi le Tribunal Administratif d'un recours contentieux selon les mêmes termes.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir autoriser M. le Maire à prendre toutes les dispositions pour assurer la défense de la Commune dans cette instance et de procéder au choix de l'avocat chargé de représenter la Commune.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

AUTORISE M. le Maire à prendre toutes les dispositions pour assurer la défense de la Commune dans le cadre du recours formé par M. Gérard FISCHER auprès du Tribunal Administratif.

AUTORISE M. le Maire à procéder au choix du Conseil de la Commune dans cette instance.

CHARGE Monsieur le Maire de mener toutes les démarches utiles et signer toutes les pièces nécessaires dans cette affaire.

## **1.2. Constitution de la commission chargée du suivi de l'élaboration du P.L.U. (D)**

Rapporteur : Max GILLES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération du 7 avril dernier, il a été décidé de mettre en révision le Plan d'Occupation des Sols et d'élaborer le Plan Local d'Urbanisme.

Afin de suivre cette élaboration il convient de constituer une commission d'élus chargée de :

- Valider les termes du cahier des charges en vue du choix d'un bureau d'études ;
- Suivre les travaux et déterminer les orientations données au prestataire.

Il est proposé au Conseil de déterminer le nombre de participants à cette commission et d'en désigner les membres.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la délibération n°38 du 7 avril 2015 prescrivant la mise en révision du Plan d'Occupation des Sols et l'élaboration du Plan Local,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE le nombre de membres de la Commission « PLU » à 9 titulaires et 3 suppléants.

DESIGNE en tant que membres titulaires :

- M. Marc TROUSSEL
- M. Patrick DELAIR
- Mme Christiane MISTRAL
- M. Michel GAVANON
- Mme Françoise BASNEL
- M. Rémi GOLFETTO
- Mme Nicole DELILLE
- M. Yannick ROSSI
- M. Jérémy AUBERY

DESIGNE en tant que membres suppléants :

- Mme Geneviève MARTINI
- M. Eric DELABRE
- Mme Sandra CHABAUD

## 2. Affaires Financières

### 2.1. Sollicitation d'un fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomération (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

M. le Président de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence a informé la Commune de la décision du Conseil Communautaire de procéder au versement de fonds de concours à destination des communes. L'enveloppe attribuée dans ce cadre à la Commune d'Eyragues s'élève à 88 975,00 €

M. le Maire a proposé à la Communauté de financer sur ces crédits les travaux d'aménagement du chemin de la Sablière.

Dépenses HT	Aménagement du Chemin de la Sablière	
	Investissements	344 635,43 €
Recettes	CARAD	88 975,00 €
	Conseil Départemental 13	60 000,00 €
	Autofinancement	195 660,43 €

Le Conseil Municipal est appelé à approuver ce plan de financement, à solliciter l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 88 975,00 € par la Communauté d'Agglomération Terre de Provence et à autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Budget de la Commune,

Considérant la décision de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le plan de financement présenté,

SOLLICITE l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 88 975,00 € auprès de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence, pour l'aménagement du Chemin de la Sablière.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### 2.2. Attribution d'une subvention complémentaire à l'Amicale Bouliste Eyraguaise (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Il est exposé au Conseil que l'Amicale Bouliste Eyraguaise a sollicité une subvention complémentaire afin de répondre à la demande de ses sociétaires d'organiser davantage de concours.

Il est proposé au Conseil d'accepter cette demande et d'accorder une subvention supplémentaire exceptionnelle de 300,00 €.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

APPROUVE le versement d'une subvention complémentaire à l'Amicale Bouliste Eyraguaise d'un montant de 300,00 € pour l'année 2015.

CHARGE M. le Maire de faire procéder au versement de cette subvention.

### **3. Biens – Patrimoine – Travaux**

#### **3.1. Cession de terrains à M. et Mme Benjamin JAY (D)**

*Rapporteur : Max GILLES*

Monsieur le Maire expose au Conseil que la Commune a été sollicitée par M. et Mme JAY en vue de la cession à leur profit de la parcelle BW 147 de 732 m<sup>2</sup> et de 160 m<sup>2</sup> issus de la parcelle BW 127, ces deux parcelles faisant partie du domaine privé communal, pour un montant total de 77 080,00 € hors frais et taxes à la charge de l'acquéreur.

Il est proposé au Conseil de valider cette cession et d'autoriser M. le Maire à signer le compromis et l'acte authentique de vente avec les acquéreurs.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

APPROUVE la cession de la parcelle BW 147 et de 160 m<sup>2</sup> issus de la parcelle BW 127 à M. et Mme JAY.

AUTORISE M. le Maire à signer le compromis et l'acte authentique à intervenir.

#### **3.2. Avancement de travaux/projets (I)**

##### **3.2.1. Bourgades**

Monsieur Patrick DELAIR informe le Conseil sur l'achèvement de ces travaux qui se sont parfaitement déroulés. Il signale également le retour de quelques soucis de stationnement dans ce quartier.

##### **3.2.2. Chemin de la Sablière**

Monsieur Patrick DELAIR fait part au Conseil de l'avancement de ce chantier réalisé par une entreprise compétente attentive aux demandes des riverains. Il indique que seront réalisés 3 ralentisseurs pour ralentir les véhicules empruntant cette voie et 3 refuges pour permettre les croisements.

*Monsieur Rémi GOLFETTO demande que soient installés des panneaux de limitation de vitesse.*

*Monsieur Patrick DELAIR répond que des panneaux de limitation à 30 km/h seront installés en amont des ralentisseurs et que, comme le chemin est situé en agglomération, hors les zones à 30 km/h évoquées, la limitation est fixée à 50 km/h.*

*Madame Christiane MISTRAL demande que soit matérialisé l'accès au parking Colombet.*

#### 4. Divers

*Madame Yvette POURTIER, informe le Conseil que l'autorisation préfectorale pour la seconde tranche d'installation du système de vidéo-protection a été reçue début septembre, ce qui va permettre de lancer les commandes.*

*Elle indique également que l'opération brioches se déroulera du 5 au 11 octobre.*

*Monsieur Louis ROSELLO indique au Conseil que l'activité du CCAS a été plus calme au mois d'août.*

*Madame Nicole DELILLE informe sur le stationnement de campings-cars le soir sur le parking de l'Espace Michel.*

*Monsieur Pierre PANCIN rappelle aux conseillers que le Congrès des Maires de France se déroule les 17 et 18 novembre et que les personnes intéressées pour y participer doivent se faire connaître auprès du cabinet du Maire.*

*Il indique également que le week-end prochain verra l'organisation du vingtième anniversaire de l'association des Vihado.*

*Monsieur Patrick DELAIR fait part au Conseil de la visite du Comité Régional des Villes Fleuries prévu le 15 septembre pour le maintien de la deuxième fleur. Ne pouvant être présent, c'est Madame Christiane MISTRAL qui accueillera et accompagnera le comité dans sa visite de la Commune.*

*Monsieur André RICARD fait part de la nécessité de couper certains platanes.*

*Madame Madeleine JULLIAN fait état de stationnement gênant la visibilité Avenue de la République.*

*Monsieur Jérémy AUBERY rappelle l'organisation le 10 octobre prochain du 60<sup>ème</sup> Congrès de l'Union départementale des Sapeurs Pompiers.*

*Monsieur Michel GAVANON fait part d'un projet pédagogique de l'école (CM1) autour du congrès des pompiers (parcours sportif). Il informe également que le panneau d'information doit être réparé.*

*Concernant le forum des associations du 6 septembre, Monsieur Michel GAVANON fait état de 32 associations présentes et d'une bonne fréquentation. La répartition des salles aux associations a été réalisée non sans difficultés pour répondre à toutes les demandes.*

*Monsieur Michel GAVANON informe également le Conseil Municipal sur la décision de l'Académie de fermer une classe à l'école primaire.*

*Monsieur Marc TROUSSEL informe que l'étude menée par le SMED sur l'éclairage public suit son cours, parallèlement le marché groupé de fourniture d'électricité a été lancé par le SMED.*

*Monsieur Marc TROUSSEL informe également que les travaux de la salle des fêtes ont été achevés, les assises des chaises vont être rénovées et pour les tables il est envisagé de les poncer et d'y appliquer un revêtement en résine.*

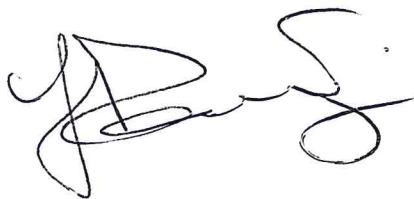
*Monsieur le Maire souligne la qualité des fêtes organisées cet été malgré deux jours de pluie.*

*Il informe également le Conseil sur la journée d'actions du 19 septembre pour la défense des communes.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 08.

La Secrétaire de Séance

Yvette POURTIER



Le Maire

Max GILLES

